

## ACCEPTATION DES CONDITIONS CONTRACTUELLES DE LA LICENCE PORTANT SUR E-LICCO POUR LES CENTRES DE FORMATION

Par :

Nom : .....

Forme Juridique : .....

Capital : .....

Immatriculée au Registre (type de registre).....de (lieu).....

Sous le n° .....

Ayant son siège social sis .....

Représentée par (nom du dirigeant signataire) .....

en sa qualité de .....

Ci-après désignée le « **CENTRE DE FORMATION** ».

Au bénéfice de :

La Société CYCLECO SAS, Société par actions simplifiée au capital social de 20 000 €, immatriculée sous le N° SIRET 519 001 812 00014, ayant son siège social 1011 avenue Léon Blum - 01500 Ambérieu-en-Bugey, représentée par M Jérôme PAYET en sa qualité de Président.

Ci-après désigné « **CYCLECO** ».

Dénommées individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

La société CYCLECO a été sollicitée par le CENTRE DE FORMATION qui souhaite utiliser l'Outil e-LICCO v2.

CYCLECO a transmis directement les conditions de la licence d'utilisation de l'Outil e-LICCO v2 au CENTRE DE FORMATION qui les a acceptées sans réserve. La présente Acceptation forme le contrat entre les Parties.

### **ARTICLE 1 : Objet du contrat**

La société CYCLECO s'engage à mettre à la disposition du CENTRE DE FORMATION l'Outil e-LICCO v2 pour tout utilisateur que le CENTRE DE FORMATION désignera parmi ses salariés et/ou intervenants extérieurs et/ou les personnes auxquelles il fournit une formation, dans la limite du nombre d'accès désigné en Annexe, dans les conditions de son Utilisation Normale et dans les conditions prévues au présent contrat.

Les éventuelles versions ultérieures de l'Outil sont exclues du champ d'application du présent contrat mais pourront faire l'objet d'avenants individuels.

### **ARTICLE 2 : Objectifs de l'Outil e-LICCO v2**

L'Outil mis à disposition a pour objectif de permettre la réalisation d'Analyses du Cycle de Vie de bâtiments via internet afin de quantifier leurs performances environnementales, de comparer des variantes et d'identifier l'origine de leurs impacts environnementaux.

### **ARTICLE 3 : Utilisation Normale de l'Outil e-LICCO v2**

L'utilisateur accède à l'Outil par Internet, entre dans un espace personnalisé sécurisé par un login et un mot de passe, décrit le bâtiment à évaluer par la saisie des informations sollicitées par les composants d'interface proposés sur les différents onglets et consulte les résultats.

Toute utilisation qui n'aurait pas pour but unique de fournir une formation à la méthode ACV pour l'éco-conception et à l'utilisation de l'Outil en question ne peut être considérée comme rentrant dans l'Utilisation Normale de l'Outil en question. Il est notamment précisé que le fait de réaliser une ou des analyses de cycle de vie :

- au bénéfice de tiers, et/ou
- pour son propre compte,

ne rentre pas dans l'Utilisation Normale de l'Outil, que cette ou ces analyses soient complètes ou non et qu'elles donnent lieu à rémunération ou non.

L'utilisation de l'Outil en question dans le cadre de cours rattachés à la formation initiale ne nécessite pas la conclusion d'un contrat de licence complémentaire au présent contrat.

Pour pouvoir utiliser l'Outil e-LICCO v2 dans le cadre d'un stage ou d'une session relevant de la formation continue, un contrat de licence devra être conclu directement entre CYCLECO et l'entreprise qui accueille le stagiaire ou dont les salariés bénéficient d'une session relevant de la formation continue. Les conditions d'accès sont décrites ci-dessous :

**Stage long :** le CENTRE DE FORMATION devra informer chaque entreprise d'accueil intéressée par l'accès à l'Outil e-LICCO v2, que celle-ci doit souscrire une licence valable pour toutes organisations à l'exception des centres de formation auprès de CYCLECO préalablement à la session de formation envisagée. L'entreprise en question pourra bénéficier de conditions de remise sur le tarif normalement applicable pour la licence de l'Outil dont l'utilisation est envisagée. Les conditions de remise seront définies par CYCLECO après concertation avec le CENTRE DE FORMATION.

**Formation continue :** le CENTRE DE FORMATION devra informer toute entreprise qui prévoit de lui confier la réalisation d'une session de formation relevant de la formation continue de ses salariés et comportant l'utilisation de l'Outil, que celle-ci doit souscrire une licence valable pour toutes organisations à l'exception des centres de formation auprès de CYCLECO préalablement à la session de formation envisagée. L'entreprise en question pourra bénéficier de conditions de remise sur le tarif normalement applicable pour la licence de l'Outil dont l'utilisation est envisagée. Les conditions de remise seront définies par CYCLECO après concertation avec le CENTRE DE FORMATION.

Il est précisé qu'aucune rémunération n'est prévue pour le CENTRE DE FORMATION, quelles que soient les ventes de licences pouvant découler de son intervention.

Il est également précisé que ne rentre pas dans l'Utilisation Normale de l'Outil le fait d'extraire tout ou partie des données de l'Outil à quelque fin que ce soit. CYCLECO peut cependant autoriser le CENTRE DE FORMATION à exposer certaines données dans le cadre du contexte spécifique d'une illustration donnée à l'occasion d'une formation. Le CENTRE DE FORMATION devra mentionner le nom de l'Outil e-LICCO v2 en tant que source de chacune des données exposées. Par exception aux dispositions de l'article 10 du présent contrat, cette présentation pourra notamment prendre la forme de copie d'écran à la condition expresse que chacune des pages imprimées porte lisiblement la mention « Copyright CYCLECO ».

L'utilisation d'un même espace personnalisé sur plusieurs postes de manière simultanée ne rentre pas dans l'Utilisation Normale de l'Outil.

Le CENTRE DE FORMATION informera CYCLECO des anomalies de fonctionnement dans l'Utilisation Normale de l'Outil.

En cas de non-respect de l'Utilisation Normale de l'Outil par le CENTRE DE FORMATION, CYCLECO se réserve le droit de suspendre sans préavis l'accès à l'Outil, sans engager sa responsabilité et sans préjudice d'éventuelle action que CYCLECO pourrait engager contre le CENTRE DE FORMATION.

#### **ARTICLE 4 : Environnement des applications**

L'application a été conçue par CYCLECO. Le langage utilisé est *Hypertext Pre-Processor* (PHP). Le logiciel fonctionne sur un serveur web Apache 2 avec un Système de Gestion de Base de Données (SGBD) MySQL.

CYCLECO s'engage à assurer l'hébergement de l'Outil.

#### **ARTICLE 5 : Mise à disposition de droits d'utilisation**

Par le présent contrat, CYCLECO met à la disposition du CENTRE DE FORMATION le droit d'utiliser, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, chacun des Outils désignés en annexe dans leur version spécifiquement désignée dans cette même annexe et qui a été développée pour le web par CYCLECO pour tout utilisateur que le CENTRE DE FORMATION désignera parmi ses salariés et/ou intervenants extérieurs et les personnes à qui il dispense une formation, dans la limite du nombre d'accès désigné en annexe pour l'Outil, dans le respect de l'Utilisation Normale de l'Outil et pour la durée du contrat, chaque utilisateur pouvant accéder à la base de données et

pouvant partager les projets modélisés dans l’Outil avec plusieurs utilisateurs. Tous les utilisateurs peuvent utiliser l’Outil en même temps mais ne peuvent pas accéder au même projet modélisé de manière simultanée.

CYCLECO s’engage à fournir autant d’accès (login et mots de passe) que demandés dans les meilleurs délais et pour le maximum du nombre d’accès désigné en annexe pour l’Outil e-LICCO v2. La création des comptes des élèves doit être demandée au plus tard cinq jours avant le premier cours à l’adresse de contact spécifique à l’Outil et désignée en annexe. La création des comptes suivra les règles de CYCLECO qui seront en vigueur au jour de la demande.

#### **ARTICLE 6 : Prestations incluses dans le contrat**

Par « saisies d’exploitation » on entend les informations transmises par les utilisateurs lors de l’utilisation de l’Outil et saisies sur ce dernier pour les besoins du service. Les « valeurs par défaut » qui sont les données pré-saisies dans l’Outil et/ou éventuellement re-saisies par l’utilisateur ne sont pas des « saisies d’exploitation ». CYCLECO s’engage à assurer un enregistrement des saisies d’exploitation dans la base du logiciel. CYCLECO s’engage à assurer une sauvegarde régulière de la base pendant toute la durée du contrat. CYCLECO s’engage à assurer une sauvegarde des saisies d’exploitation pendant toute la durée du contrat et, sur demande, pendant les douze mois suivant la fin du contrat (jusqu’au même quantième du douzième mois civil suivant la fin du contrat). CYCLECO s’engage à restituer les dernières informations saisies et non les historiques des saisies d’exploitation.

CYCLECO est seul responsable des activités de maintenance telles que définies dans le présent article.

Les activités de maintenance pourront être opérées pendant les heures ouvrées (du lundi au vendredi de 9h à 17h). Les activités de maintenance ne seront pas fournies pendant les périodes de congés annuels de CYCLECO qui sont : du 1<sup>er</sup> au 20 août et du 24 décembre au 2 janvier.

CYCLECO procédera chaque trimestre à une mise hors ligne de l’Outil. Le CENTRE DE FORMATION sera préalablement informé de la date et de la durée prévue de ces opérations trimestrielles.

CYCLECO s’engage à assurer les opérations de gestion du serveur garantissant l’accès à l’Outil dans les conditions de l’Utilisation Normale comme définies dans l’article 3. Dans le cas où l’Outil ne serait pas accessible, CYCLECO s’engage à remédier au dysfonctionnement dans les plus brefs délais.

CYCLECO s’engage à assurer la gestion des droits d’accès aux bases de données nécessaires au fonctionnement de l’Outil dans les conditions d’Utilisation Normale.

#### **ARTICLE 7 : Prestations exclues**

Ne peuvent en aucun cas être inclus dans le présent contrat:

- la reconstitution des saisies d’exploitation dans le cas du non respect des conditions de l’Utilisation Normale de l’Outil;
- le développement de nouveaux programmes ou de nouvelles fonctionnalités allant au-delà de l’Utilisation Normale de l’Outil ;
- le travail d’exploitation;
- les modifications à apporter à l’Outil pour son utilisation sur un autre système que ceux prévus par CYCLECO;
- les prestations d’interprétation des Résultats délivrés par l’Outil;
- l’intégration de nouvelles données dans les bases utilisées pour le fonctionnement de l’Outil.

#### **ARTICLE 8 : Prestations supplémentaires**

Les prestations qui ne sont pas expressément prévues dans la liste des prestations fournies (articles 5 et 6) pourront être assurées par CYCLECO à titre de prestations supplémentaires et facturées en sus selon devis. Ainsi, la possibilité pour le CENTRE DE FORMATION d’extraire des données et de les exposer, après accord écrit de CYCLECO, dans le cadre de contexte spécifique pourra faire l’objet d’une facturation selon devis.

Un service d’accompagnement technique et scientifique à l’acquisition des notions de base en Analyse de Cycle de Vie au bénéfice des salariés ou intervenants extérieurs désignés par le CENTRE DE FORMATION pourra être planifié dans les mêmes conditions (Option hotline).

#### **ARTICLE 9 : Informations Confidentielles**

Par « Information(s) Confidentielle(s) », on entend toute information quelle qu’en soit la forme et la nature auxquelles l’une des Parties aura eu accès par quelque moyen qu’il soit, dans le cadre des relations entre les Parties, provenant de l’autre Partie ou de l’un de ses :

- i.représentants,
- ii.salariés,
- iii.filiales,
- iv.partenaires ou
- v.collaborateurs

et notamment l'ensemble des :

- i. saisies d'exploitations,
- ii. valeurs par défaut : données pré-saisies dans l'Outil et/ou éventuellement re-saisies par l'utilisateur,
- iii. processus unitaires exprimés sous forme d'impact et de flux,
- iv. « Résultats » : valeurs d'émissions, d'impact ou de dommage calculées ainsi que les facteurs de caractérisation obtenus dans le cadre du fonctionnement de l'Outil mis à disposition,
- v. codes d'accès à l'Outil mis à disposition (login et mots de passe)
- vi. coordonnées des utilisateurs

Les Informations Confidentielles de chaque Partie restent sa propriété exclusive selon les règles légales en vigueur et selon les éventuels accords conclus entre les Parties ou entre une Partie et un tiers aux présentes.

Notamment :

- Le CENTRE DE FORMATION est propriétaire des Résultats visibles à l'écran lors de l'Utilisation Normale de l'Outil mis à disposition. Le CENTRE DE FORMATION n'est propriétaire d'aucun autre Résultat, y compris ceux obtenus grâce aux Informations Confidentielles transmises par ou pour le compte du CENTRE DE FORMATION.
- CYCLECO est propriétaire des valeurs par défaut, des processus unitaires exprimés sous forme d'impact et de flux et des Résultats non-visibles à l'écran.

Les Parties s'engagent réciproquement à ne pas divulguer lesdites Informations. Cette obligation demeurera après la fin du présent contrat, intervenue pour quelque raison que ce soit, jusqu'à ce que les informations soient tombées dans le domaine public, sans qu'une faute ne soit la source de cette divulgation.

#### **ARTICLE 10 : Obligations du CENTRE DE FORMATION**

Le CENTRE DE FORMATION s'engage pour lui-même et se porte fort pour tout employé, préposé, personnel, prestataire ou partenaire auxquels il pourrait faire appel ou toute personne à laquelle elle dispense une formation, à :

- a) ne pas divulguer les Informations Confidentielles transmises par CYCLECO à des tiers sans en avoir reçu l'accord préalable écrit de l'autre Partie ;
- b) ne transmettre les Informations Confidentielles transmises par CYCLECO qu'aux membres de son personnel qui, astreints au secret professionnel, en auraient besoin et aux personnes auxquelles il dispense une formation;
- c) ne pas utiliser les Informations Confidentielles transmises par CYCLECO pour d'autres usages que l'objet des présentes ;
- d) ne pas protéger les Informations Confidentielles transmises par CYCLECO d'une quelconque protection au titre de droits de propriété intellectuelle.

Les engagements de secret ci-dessus ne porteront pas sur les informations dont le CENTRE DE FORMATION pourra prouver :

- a) qu'elles étaient du domaine public au moment de leur communication ;
- b) qu'elle les a légalement reçues d'un tiers autorisé à les divulguer ;
- c) qu'elles étaient déjà en sa possession au moment de leur communication.

De plus, le CENTRE DE FORMATION s'engage :

- a) à conserver les Informations Confidentielles dans un emplacement sécurisé ;
- b) à ne pas effectuer ni laisser effectuer des copies des Informations Confidentielles de CYCLECO autres que celles nécessaires à son activité ;
- c) à tenir à la disposition de CYCLECO la liste des personnes autorisées à accéder aux Informations Confidentielles ;
- d) à informer l'autre Partie de tout acte d'un tiers à l'Accord portant atteinte à ses propres droits ou à ceux de l'autre Partie ;

Le CENTRE DE FORMATION s'interdit en outre d'engager tout acte pouvant s'analyser comme une divulgation à tout tiers au présent contrat autre que ses représentants et les personnes à qui il fournit une formation, à l'exception de ce qui serait requis par la loi, les règlements ou une autorité administrative ou judiciaire, étant précisé que dans un tel cas, le CENTRE DE FORMATION devra :

- a) notifier dans les meilleurs délais à CYCLECO l'existence, les conditions et circonstances d'une telle obligation légale ou réglementaire ou d'une telle demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire,
- b) consulter CYCLECO sur toute mesure pouvant être prise pour éviter ou limiter une telle divulgation et
- c) dans le cas où ladite divulgation serait légalement imposée, faire ses meilleurs efforts pour obtenir toute mesure destinée à préserver la confidentialité des informations ainsi divulguées.

Le CENTRE DE FORMATION s'interdit irrévocablement tout développement de projets, notamment mais non exclusivement de logiciels informatiques, reproduisant ou s'inspirant des Informations Confidentielles, tout acte de contrefaçon par reproduction et/ou représentation et/ou adaptation de tout ou partie desdites Informations Confidentielles et/ou tout acte de concurrence déloyale commis, directement ou indirectement, par elle et/ou par toute personne morale (en particulier sociétés mère, sœurs, filiales, etc.) qui est directement ou indirectement, en fait ou en droit en position de contrôler ou en position d'être contrôlée par le CENTRE DE FORMATION, seule ou de concert, sans l'accord préalable et exprès de CYCLECO.

Il est expressément convenu entre les Parties que CYCLECO pourra suspendre l'accès à toute Information Confidentielle (y compris à l'Outil dont est issue l'Information Confidentielle dévoilée) dans le cas où CYCLECO estimerait que les conditions décrites aux alinéas précédents ne seraient pas scrupuleusement respectées. CYCLECO pourra exercer ce droit à tout moment, sans préavis et sans engager sa responsabilité.

Plus généralement, dans le cas de non-respect de l'une quelconque des dispositions du présent contrat, CYCLECO se réserve le droit de suspendre sans préavis l'accès à l'Outil e-LICCO v2, sans engager sa responsabilité et sans préjudice d'éventuelle action que CYCLECO pourrait engager contre le CENTRE DE FORMATION.

En cas de non-respect de l'une des dispositions du contrat ou des obligations prévues par le CENTRE DE FORMATION, CYCLECO pourra être libéré de ses obligations relatives à l'Outil auquel se rattache l'inexécution ou l'exécution défectueuse du CENTRE DE FORMATION en respectant un préavis d'un mois.

#### **ARTICLE 11 : Utilisation des Informations Confidentielles du CENTRE DE FORMATION par CYCLECO**

CYCLECO s'engage à ne pas communiquer à des tiers :

- les saisies d'exploitation des utilisateurs désignés par le CENTRE DE FORMATION ;
- les Résultats dont le CENTRE DE FORMATION est propriétaire ;
- les codes d'accès du CENTRE DE FORMATION ;
- A ne pas utiliser un quelconque droit de propriété intellectuelle appartenant au CENTRE DE FORMATION, sans l'accord écrit préalable de ce dernier.

CYCLECO s'engage à ne pas utiliser les saisies d'exploitation transmises par les utilisateurs pour d'autres usages que l'élaboration de statistiques anonymisées sur les performances environnementales sectorielles ou sur l'utilisation de l'Outil mis à disposition.

**En revanche, dans le but de participer au développement des bases de données et des outils, le CENTRE DE FORMATION s'engage, chaque fois que possible à partager les informations qu'il juge utiles avec CYCLECO.**

#### **ARTICLE 12 : Communication**

Nonobstant les termes des articles 10 et 11, les Parties s'autorisent mutuellement à diffuser certaines Informations Confidentielles dans le cadre de leur politique de communication à la condition stricte de respecter les règles décrites dans le présent article.

La société CYCLECO se réserve le droit de citer le nom du CENTRE DE FORMATION en tant que « Utilisateur de l'Outil e-LICCO v2 » et à utiliser le logo du CENTRE DE FORMATION dans tout article, présentation, conférence et plus généralement dans toute action de communication relative à l'Outil concerné.

Le CENTRE DE FORMATION s'engage à ce que le nom de la société CYCLECO soit cité dans chacune de ses actions de communication relative à l'Outil mis à disposition ou incluant des Résultats obtenus grâce à

l'utilisation de l'Outil. Cette obligation concerne également les graphiques élaborés directement ou indirectement à partir desdits Résultats, que ces graphiques soient conçus par le CENTRE DE FORMATION ou non, le titre des graphiques devant inclure le nom de l'Outil e-LICCO v2 suivi de « ® ». A l'occasion de chacune de ces communications, le CENTRE DE FORMATION devra faire parvenir, dans les vingt-quatre (24) heures suivant son émission, ledit document à CYCLECO qui disposera à son tour d'un délai de quinze (15) jours pour exercer son droit de regard, ce dernier délai étant prolongé en cas de congé annuels de CYCLECO (du 1<sup>er</sup> au 20 août et du 24 décembre au 2 janvier). Le CENTRE DE FORMATION devra s'assurer d'avoir obtenu un accusé de réception de la part de CYCLECO concernant la transmission du document qu'il a diffusé. Si CYCLECO conclut que le contenu du document ou sa présentation présente le risque de conduire à une appréciation erronée des éléments issus de l'Utilisation Normale de l'Outil en question ou si le contenu du document porte atteinte à l'image de CYCLECO, le CENTRE DE FORMATION devra faire parvenir, à ses frais et selon les mêmes formes, un correctif à tous les destinataires, actuels et potentiels, de sa communication dans les quinze (15) jours suivants la demande de CYCLECO. LE CENTRE DE FORMATION devra ensuite rapporter à CYCLECO la preuve de ses diligences dans la mise en œuvre de cette correction.

#### **ARTICLE 13 : Limitations de responsabilité**

CYCLECO sera dégagé de toute responsabilité en cas d'inobservation par le CENTRE DE FORMATION de l'une des clauses du présent contrat et dans les cas prévus dans l'article 7 des présentes.

CYCLECO ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable des dommages directs ou indirects causés par l'utilisation de l'Outil.

CYCLECO a porté le plus grand soin à l'élaboration des Outils. Cependant, le CENTRE DE FORMATION doit avoir pleinement conscience qu'il s'agit d'outils d'aide simplifiés qui ne sauraient se substituer à une analyse approfondie et circonstanciée menée par un expert.

Les Informations Confidentielles issues des Outils ne sauraient être considérées comme spécifiques à la situation de l'utilisateur désigné par le CENTRE DE FORMATION. Il ne peut être exclu que certaines Informations Confidentielles soient obsolètes, incomplètes ou inexactes. CYCLECO ne peut garantir les Informations Confidentielles issues de l'Outil. Les utilisateurs désignés par le CENTRE DE FORMATION restent seuls responsables de procéder à l'examen de l'actualité, de la complétude et de l'exactitude des Informations Confidentielles issues de l'Outil.

Il ressort des termes des deux paragraphes précédents que la responsabilité de CYCLECO ne pourra en aucun cas être recherchée quant à tout préjudice direct ou indirect, éventuel ou actuel, lié ou non aux Informations Confidentielles issues de l'utilisation de l'Outil.

CYCLECO mettra en œuvre toute diligence pour assurer la sauvegarde des saisies d'exploitation. Dans le cadre de cette obligation de sauvegarde, la perte de données ou d'informations, quelles que puissent en être les conséquences, ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

CYCLECO ne pourra être rendu responsable des anomalies de fonctionnement de l'Outil mis à disposition, quelles que puissent être les conséquences ou la durée d'immobilisation du système.

Enfin, la responsabilité de CYCLECO ne pourra être recherchée en cas de force majeure ou pour d'autres motifs indépendants de sa volonté tels que grève, conflits sociaux, sinistres ou accidents.

Il est de plus précisé que le CENTRE DE FORMATION ne peut diffuser les Résultats obtenus par le biais de l'Outil mis à disposition qu'aux personnes auxquelles il dispense une formation et que, si malgré cette interdiction, le CENTRE DE FORMATION décidait de procéder à une telle diffusion auprès d'autres personnes, il le ferait sous sa propre responsabilité. La responsabilité de CYCLECO ne pourra être recherchée quelles que soient les conséquences découlant de l'utilisation ou de la diffusion desdits Résultats.

#### **ARTICLE 14 : Durée**

Le présent contrat est à durée indéterminée. Chacune des Parties pourra mettre fin à la mise à disposition à tout moment et fera connaître sa décision par l'envoi d'un courrier recommandé. La mise à disposition prendra fin un mois après la réception du courrier recommandé. Dans le cas où la décision de rupture émanerait de CYCLECO, dans les deux semaines suivant la réception du courrier recommandé, le CENTRE DE FORMATION pourra demander que la fin de la mise à disposition soit repoussée à la fin de la subdivision de l'année scolaire (trimestre ou semestre scolaire) en cours.

La mise à disposition prend pour point de départ la réception par CYCLECO de la présente acceptation signée par le CENTRE DE FORMATION.

Il est rappelé que le contrat pourra être amendé en cours d'année pour porter sur une version ultérieure à l'un des Outils sous réserve d'un accord écrit, mutuel entre chacune des Parties.

**ARTICLE 15 : Prix**

Sous réserve du respect des conditions posées dans le présent contrat, le CENTRE DE FORMATION jouit de l'utilisation gratuite de l'Outil e-LICCO v2.

**ARTICLE 16: Droit applicable et litiges**

Le présent Accord est soumis au droit français.

Tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent Accord, que les Parties ne pourraient résoudre préalablement à l'amiable dans un délai raisonnable, sera soumis aux Tribunaux compétents de Bourg-en-Bresse.

Fait à ....., le .. / .. / ....

Pour le CENTRE DE FORMATION

Tampon

Nom et fonction du signataire



**Annexe au Contrat de licence portant sur e-LICCO pour les CENTRES DE FORMATION**

e-LICCO	Durée Contractuelle	Indéterminée
	Nombre de comptes formateurs (max 5)	
	Adresse email du compte formateur-1	
	Adresse email du compte formateur-2	
	Adresse email du compte formateur -3	
	Adresse email du compte formateur -4	
	Adresse email du compte formateur -5	
	Nombre de comptes élèves (max 100)	_____
	Adresse internet	<a href="http://www.e-licco.cycleco.eu">www.e-licco.cycleco.eu</a>
	Adresse de contact	e-licco@cycleco.eu

A ....., le .. / .. / ....

Pour le CENTRE DE FORMATION

Tampon

Nom et fonction du signataire